

Question orale
de M. Thierry Witsel
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « le projet de stade de l'Union rochefortoise
»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le projet de stade de l'Union rochefortoise ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, un projet d'envergure a récemment été présenté lors d'une réunion d'information préalable à l'étude d'incidences environnementales à Marche-en-Famenne. Il s'agit du futur stade de l'Union rochefortoise. Ce projet dépasse largement la seule construction d'un équipement sportif. Il prévoit en effet un stade de 8 500 places, un centre d'entraînement, des infrastructures de performance et de rééducation ouvertes également aux clubs de la région, mais aussi un hôtel de 70 chambres, des terrains de padel intégrés au stade, des espaces business et plusieurs parkings pour un investissement annoncé de 45 millions d'euros et la création estimée de 80 emplois directs.

Si les porteurs du projet mettent en avant une dynamique territoriale, des retombées économiques locales et une limitation de l'activité commerciale, de nombreuses questions émergent quant au rôle de la Région dans l'accompagnement de ce type de projet, à l'articulation entre infrastructures sportives et fonctions non sportives, ainsi qu'aux impacts en matière de mobilité, d'aménagement du territoire et d'équilibre avec l'offre existante.

Connaissez-vous le calendrier de ce projet ? Comment la Région wallonne appréhende-t-elle ce type de projets sportifs multifonctionnels, intégrant des composantes hôtelières et de loisirs ? Des soutiens régionaux, directs ou indirects, sont-ils envisagés ou sollicités pour ce projet, et selon quels critères d'éligibilité ? Quelle attention particulière est portée aux enjeux de mobilité et d'accessibilité pour ce projet, en lien avec les autres compétences régionales concernées ? Disposez-vous d'une vision ou de lignes directrices pour l'avenir des grands équipements sportifs multifonctionnels en Wallonie, afin d'en assurer la cohérence territoriale et la durabilité ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, mon administration me confirme qu'aucune demande de subvention pour la construction d'un stade pour l'Union rochefortoise n'a été introduite à ce jour. Il s'agirait visiblement d'un projet purement privé. Vous comprendrez bien qu'il ne m'est pas possible de vous apporter plus de précisions à ce sujet dans ce contexte.

Je souhaite rappeler que l'ASBL « Jeunesse sportive rochefortoise Football Club » bénéficie d'une subvention régionale de 2 068 970 euros pour la délocalisation et la reconstruction d'une infrastructure de football dans le zoning de Rochefort. Cette subvention a été octroyée dans le cadre du dispositif spécifique mis en place suite aux inondations de juillet 2021.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour les informations apportées. Je suis conscient que ce n'est pas vous qui gérez les

infrastructures et la construction du projet de l'Union rochefortoise. Au-delà de ce projet précis, il me semble qu'il illustre une tendance de fond : le développement d'un équipement sportif de grande ampleur, multifonctionnel, mêlant sports, loisirs et activités économiques. Je pense qu'un cadre stratégique régional pourrait rentrer dans ce projet, à condition qu'il y ait une demande de subsides. Je suivrai cela de près et ne manquerai pas de revenir vers vous le cas échéant.

Question orale
de M. Thierry Witsel
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « le développement des infrastructures
sportives face aux limites du réseau électrique »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le développement des infrastructures sportives face aux limites du réseau électrique ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, un article de presse récent met en lumière une situation pour le moins interpellante. Des porteurs de projets en Wallonie, y compris dans des secteurs a priori peu énergivores, se retrouvent confrontés à une impossibilité d'accès suffisant à l'électricité, au point de devoir recourir à des solutions temporaires coûteuses et polluantes, comme des générateurs diesel. C'est notamment le cas d'un club de padel à Suarlée, dans le Namurois, dont les exploitants se voient annoncer un délai de raccordement au réseau électrique pouvant aller jusqu'à deux ou trois ans.

Une telle situation pose question lorsqu'il s'agit d'infrastructures sportives, souvent encouragées par les pouvoirs publics, dans une logique de promotion de l'activité physique, de cohésion sociale et de développement local. Or, ce cas ne semble pas isolé. Les projets d'infrastructures sportives, mais aussi de loisirs ou de services connexes, risquent d'être retardés, fragilisés économiquement, voire abandonnés en raison de la saturation du réseau électrique et de l'absence de visibilité sur les délais de raccordement.

Disposez-vous d'un état des lieux des projets d'infrastructures sportives en Wallonie, actuellement retardés ou menacés en raison de difficultés d'accès au réseau électrique ? Comment votre administration intègre-t-elle la problématique de la capacité électrique dans l'instruction des dossiers de création ou de rénovation d'infrastructures sportives subsidiés par la Région ? Existe-t-il une concertation structurelle entre

votre cabinet, les gestionnaires de réseaux et les autres ministres compétents dans les domaines de l'Énergie, de l'Aménagement du territoire et de l'Économie afin d'anticiper ces blocages pour les projets sportifs ?

Envisagez-vous des mesures d'accompagnement spécifiques pour les porteurs de projet sportif confrontés à ces difficultés comme, par exemple, du soutien à l'installation de solutions temporaires ou hybrides, l'intégration de critères énergétiques dès la phase de conception, la priorisation de certains projets d'intérêt public, et cetera ?

Comment éviter que la congestion du réseau électrique ne devienne, à moyen terme, un frein structurel au développement d'infrastructures sportives de proximité, en particulier dans les zones rurales ou semi-rurales ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, mon administration indique ne pas être informée d'un éventuel dossier qui serait bloqué suite à une limite du réseau électrique. Il arrive que les rénovations en matière d'infrastructures sportives nécessitent des interventions, parfois coûteuses, sur les installations électriques des infrastructures sportives, mais elles ne sont pas techniquement limitantes à ce jour. Il revient aux porteurs de projet de prendre cesdits éléments en considération lors de l'élaboration de leur projet d'infrastructure.

Plus globalement, la volonté de supprimer à terme toutes les énergies fossiles comme le mazout et le gaz naturel poussent de nombreux propriétaires, publics ou privés, à investir dans d'autres systèmes tels que les pompes à chaleur qui nécessitent un apport électrique parfois conséquent sauf s'il peut être compensé partiellement ou totalement par la production photovoltaïque.

La réflexion sur les potentielles limites du réseau électrique wallon est à mener bien au-delà de la thématique unique des infrastructures sportives et dépasse donc très largement mes compétences en tant que ministre wallonne des Infrastructures sportives.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour les réponses et les informations que vous avez pu apporter. Ce débat met en lumière une difficulté très concrète, à laquelle sont confrontés certains porteurs de projets sportifs sur le terrain, parfois bien au-delà de ce qu'ils avaient anticipé au moment de lancer leur initiative.

Sans remettre en cause les compétences respectives de chacun, il me semble important que la question de la capacité électrique et des délais de raccordement puisse être davantage anticipée et intégrée dans les politiques de soutien aux infrastructures sportives.

**Question orale
de M. Thierry Witsel
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « le lancement des travaux à la piscine de
Beauvechain malgré un recours en annulation
au Conseil d'État »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le lancement des travaux à la piscine de Beauvechain malgré un recours en annulation au Conseil d'État ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, un projet de piscine est en cours de réalisation sur le territoire de la commune de Beauvechain, porté par un opérateur privé sur un terrain communal via un bail emphytéotique. Ce projet bénéficie d'un permis unique dont la validité fait toutefois l'objet d'un recours en annulation devant le Conseil d'État, introduit par un riverain.

Si la demande de suspension du permis a été rejetée, permettant juridiquement le démarrage du chantier, plusieurs élus communaux, dont des membres de l'opposition, ont exprimé leurs inquiétudes quant à l'opportunité de débiter les travaux avant que le Conseil d'État ne se prononce sur le fond, estimant que cette manière de procéder pourrait s'apparenter à une logique de fait accompli et fragiliser la confiance des citoyens dans les procédures.

Votre administration a-t-elle été informée du démarrage du chantier alors qu'un recours en annulation existe ? Le projet bénéficie-t-il d'un soutien régional pour les infrastructures sportives ? Quelles sont les bonnes pratiques recommandées par la Région lorsqu'un projet d'infrastructure sportive est engagé alors qu'un contentieux administratif est toujours en cours ? En cas d'annulation ultérieure du permis par le Conseil d'État, quels seraient les impacts financiers potentiels, notamment pour les pouvoirs publics locaux ou régionaux ? Quels mécanismes existent pour en limiter les conséquences ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, mon administration n'a pas été informée de ce projet. Selon les informations obtenues par Infraspports, ce projet de construction d'une piscine de type « bassin d'apprentissage » est cofinancé par la Commune de Beauvechain et par la société Promosport. Les travaux sont en cours de finalisation. Aucun soutien régional n'a ainsi été octroyé dans ce cadre.

Mon administration n'a, par ailleurs, pas été informée du recours en annulation introduit auprès du Conseil d'État. Si un projet d'infrastructure sportive subsidié fait l'objet d'un recours en annulation au Conseil d'État, Infraspports recommande fortement aux porteurs de projet d'attendre la décision du Conseil d'État avant d'entamer d'autres démarches, comme le démarrage du chantier.

Quant aux impacts financiers potentiels en cas d'annulation ultérieure du permis par le Conseil d'État dans le cadre d'un projet subsidié par le département, il ne m'est pas possible de vous préciser les modalités. Celles-ci devront être analysées au cas par cas, en fonction des spécificités de chaque contentieux.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Je remercie Mme la Ministre. Il est utile de rappeler le cadre juridique dans lequel s'inscrit ce type de projet. Vous m'avez dit que le projet était en cours de finalisation et qu'une procédure était en cours. Cela veut dire que si le Conseil d'État invalide ce projet, financièrement, le porteur du projet ou en tout cas les personnes derrière ce projet seront dans une grande difficulté.

Il est opportun, comme vous l'avez dit, d'attendre qu'Infraspports donne un avis par rapport au projet. Dès lors, je resterai, Madame la Ministre, attentif à l'avis du Conseil d'État afin d'avoir un peu plus d'explications.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Je vous ai donné la procédure, mais, dans ce dossier, Infraspports n'est pas intervenu. Quelle que soit la décision du Conseil d'État, il n'interviendra pas dans ce dossier.

M. Thierry Witsel (PS). – Je vous remercie pour cette clarification.

Question orale
de M. Thierry Witsel
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « les infrastructures et les investissements
du cyclocross à Namur en vue des championnats
du monde de 2030 »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les infrastructures et les investissements du cyclocross à Namur en vue des championnats du monde de 2030 ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, la manche namuroise de la Coupe du monde de cyclocross a attiré, mi-décembre, près de 12 000 spectateurs, établissant un nouveau record d'affluence pour cette épreuve organisée à la citadelle de Namur. Ce chiffre dépasse largement les précédentes éditions et place désormais Namur parmi les rendez-vous majeurs du cyclocross international.

Cet engouement s'explique notamment par la présence de têtes d'affiche internationales, mais aussi par une adhésion croissante du public wallon, comme en témoigne l'évolution du profil des spectateurs, désormais à parts égales entre francophones et néerlandophones.

Cette dynamique confirme l'ancrage progressif du cyclocross en Wallonie et le potentiel de ce sport en matière de rayonnement, de tourisme sportif et de retombées économiques locales. Cette réussite prend d'autant plus de relief que Namur accueillera les championnats du monde de cyclocross en 2030, un événement d'une tout autre ampleur pour lequel les organisateurs estiment une fréquentation comprise entre 30 000 et 50 000 spectateurs. Les enjeux en matière d'infrastructures sportives, d'accueil du public, de sécurité et surtout de mobilité seront considérables.

Madame la Ministre, comment la Région wallonne analyse-t-elle les enseignements tirés de cette édition record de la Coupe du monde de cyclocross en termes de capacité d'accueil et d'infrastructures sportives ? Des investissements spécifiques sont-ils envisagés ou déjà programmés afin de renforcer les infrastructures sportives et les équipements périphériques du site de la citadelle de Namur en vue des championnats du monde de 2030 ?

Enfin, comment la Région entend-elle accompagner la Ville de Namur et les organisateurs, notamment sur les questions de mobilité, d'accessibilité et de coordination interservices afin de garantir le succès de cet événement international majeur pour la Wallonie ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, à ce jour, aucune demande de subvention n'a été introduite auprès de mon administration pour des investissements en matière de cyclocross de Namur.

Depuis quelques années, la Wallonie, à travers les subventions de promotion des infrastructures sportives, soutient financièrement les organisateurs de manifestations sportives. Dans ce cadre, j'ai octroyé, comme vous le savez, une subvention de 20 000 euros pour l'organisation de la Coupe du monde UCI 2025 de cyclocross à Namur.

Concernant les thématiques que vous évoquez, telles que la mobilité et l'accessibilité pour l'organisation des championnats du monde de 2030, celles-ci ne relèvent pas de ma compétence. La Ville de Namur a acquis ces dernières années une solide expérience en matière d'organisation de compétitions de cyclocross.

Je n'hésiterai évidemment pas à apporter toute l'aide nécessaire dans le respect de mes compétences et des disponibilités budgétaires, si elle est sollicitée par les organisateurs.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les informations. Si demande il y a pour la Coupe du monde de cyclocross 2030, il faut pouvoir soutenir ce championnat du monde. C'est un succès populaire et il confirme évidemment le potentiel du cyclocross comme un vecteur de rayonnement sportif et territorial pour notre Région.

Au niveau de la mobilité, ce n'est pas chez vous que je dois venir en discuter en question orale, je ne manquerai pas d'interroger votre collègue afin de pouvoir avoir plus de renseignements sur ce championnat du monde et ses tenants et aboutissants.